

D<sup>ns</sup> la <sup>Roy</sup> Par le Roy

Le Roy. Etant informé que l'execution des  
diverses ordonnances rendues pour diffender les jeux  
de hazard aux Colonies francoises de la merique  
a dome lieu en Canada a la ruine de plusieurs  
officiers, habitans, Negocians et Capitaines, et de  
ce qu'elle pourroit occasionner d'autres desordres qui  
seroient encore d'une plus dangereuse consequence dans  
ladite Colonie que par tout ailleurs, Le Roy a voulu pourvoir  
Le Roy. a fin de nouveau leur exprimer inhibition  
et diffense a toute personne de quelque rang, qualite  
ou condition qu'elle soit de jouer ni donner a jouer  
en quelque lieu, dans quelque maison ou endroit ou en  
quelque occasion ni faire quelque present qui ce puisse estre  
en Canada a aucun jeu d'ja prohibé, et notamment a  
ceux appellez le 3. de 3, le Lope ou Trigue, le Samedy,  
le deux de 4, le cinq en nove, et le mormonique, le hoce  
le Saffette, le S. Karan, le Hansquene, le Dufe, le  
Binity, le Montette, le S. air ou nos, le quinze, le  
petit paquet et autres jeux de hazard, sous quelque  
nom, ou forme qu'ils puissent estre disguisez, a peine de  
desobeissance et de prison, ce sans prejudice d'autres  
condamnations qui pourroient estre prononcees contre les

17  
contrevenants en execution des ordonnances precedentes  
qui seront executees suivant leur forme et teneur. Mande  
en cejoin Sa M<sup>te</sup> aux J<sup>rs</sup> L<sup>rs</sup> J<sup>rs</sup> a J<sup>rs</sup> de la  
Nouvelle France de tenir la main a l'execution de la presente  
ordonnance a de luy rendre compte de contravention; se  
rejoignant S. M<sup>te</sup> d'y pourvoir d'ailleurs avec toute la severite  
convenable suivant l'insignance de cas. Le sera la presente  
ordonnance lue, publiee et affichee par tout ou besoin sera.  
Fait a Compiègne le 6. may 1757

*Richard*  
M<sup>te</sup> D. Naudruillet & Bigot  
*Duport*  
Comp<sup>te</sup> le 6. may 1757.

*de M<sup>te</sup>*  
Le Roy ayant été informé qu'au prejudice de  
ordonnances, on se livre en Canada aux jeux de hazard  
Sa M<sup>te</sup> m'a ordonné d'empêcher l'ordonnance qui vous  
trouverez cy jointe. Ce j'en prie trop vous recommander  
de tenir la main a son execution.  
Je suis parfaitement  
M<sup>te</sup> *off*